

## Composition de l'équipe

L'équipe est composée de médecins, cadres, infirmiers, aide-soignants, AMP, assistante sociale.

Elle est renforcée par un ergothérapeute et un neuropsychologue à mi-temps, ainsi que par l'intervention trois fois par semaine d'un kinésithérapeute.

D'autres spécialistes peuvent intervenir à la demande du médecin (cardiologue, gastroentérologue, dermatologue, ou pédicure)

Le personnel de l'UCC est joignable au :  
03 28 43 46 71.

## Formation de l'équipe

L'ensemble de l'équipe de soins est particulièrement formé :

- A l'accompagnement des malades atteints de maladie d'Alzheimer présentant des troubles du comportement
- Aux soins palliatifs
- A la bientraitance
- A la réflexion éthique

## Contact avec l'antenne locale de l'association France Alzheimer

Le CMMF abrite l'antenne locale de l'Association France Alzheimer : « Flandre Alzheimer et dégénérescences frontales»

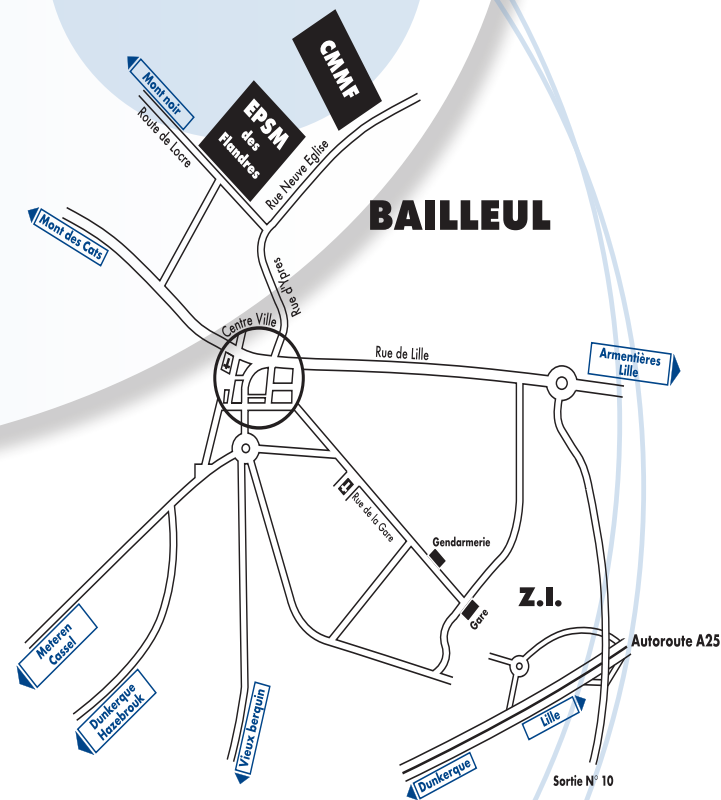
La Permanence est assurée par les bénévoles tous les 2èmes et 4èmes mercredis du mois.

Ils disposent de documentation sur la maladie, n'hésitez pas à les contacter

Contact téléphonique : 03 28 42 28 27

Email : [flandrealzheimer@wanadoo.fr](mailto:flandrealzheimer@wanadoo.fr)

## Accès au CMMF



Rue Neuve Eglise  
59270 BAILLEUL  
03 28 43 47 35

EPSM DES FLANDRES  
Etablissement Public  
de Santé Mentale des Flandres

# Centre Médical des Monts de Flandre

Unité Cognitivo-comportementale

## Présentation

Le Centre médical des Monts de Flandre se compose de 3 secteurs :

- Le Centre de la Mémoire, lieu de consultations ambulatoires, en lien avec celui du CHRU de Lille ;
- Un EHPAD de 65 lits dédiés à l'accompagnement au long cours de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée avec problèmes de comportement ;
- L'unité cognitivo-comportementale d'une capacité de 15 lits, dédiés à la prise en charge des décompensations du comportement (insomnie, agitation, hallucinations, dépression...) au cours de la Maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées (dégénérescence frontotemporale, maladie à corps de Lewy...).

## Pour une admission dans le service

- Le dossier d'admission doit être complété par le médecin traitant. Le dossier est disponible auprès de l'infirmière coordinatrice de l'UCC au 03 28 43 47 33.

***Merci d'y adjoindre la photocopie du dossier médical (IRM, scintigraphie cérébrale, lettres de spécialistes...) et des dernières ordonnances***

- Une visite du service avec l'infirmière est recommandée avant l'entrée afin d'en comprendre le fonctionnement.

- Le jour de l'admission, merci d'apporter :
  - Le traitement en cours pour 24 à 36h
  - La carte vitale (ou l'attestation), la carte de mutuelle, le livret de famille, ainsi que le jugement de tutelle ou de curatelle si le patient est un majeur protégé.
  - Des vêtements de jour et de nuit ainsi qu'une trousse de toilette. L'entretien du linge est assuré par la famille. Les serviettes et gants de toilette sont fournis par l'établissement ainsi que les protections.

Il est recommandé de ne pas garder d'objets de valeur.

Repas : Précisez à l'infirmière lors de l'admission les aliments qui ne sont pas consommés par le patient.

Si vous souhaitez apporter des denrées à votre proche, merci d'en informer l'équipe qui vous indiquera si ceux-ci sont compatibles avec son état de santé et s'assurera de la conservation.

Les boissons alcoolisées (même faiblement) ne sont pas autorisées.

## Fonctionnement du service

- Heures de visite : de 11h à 18h, 7 jours sur 7. Un « espace intergénérationnel » situé au rez de chaussée permet d'accueillir les enfants en visite
- Un bilan de santé est réalisé lors de chaque admission (prise de sang, ECG, radio ...)

- Des animations et activités sont organisées chaque semaine (repas, sorties au marché...) afin d'évaluer, dans des conditions plus naturelles, le comportement du patient
- Au cours de l'hospitalisation, il est nécessaire de prendre rendez vous avec le médecin du service et l'assistante sociale pour faire le point
- Durant le séjour, les informations seront données à la personne désignée par le patient comme « personne de confiance »

Vous avez la possibilité de partager un repas avec votre proche hospitalisé, à la condition d'en formuler la demande auprès du service 48h à l'avance.

De même, vous pouvez sortir quelques heures avec votre proche durant le séjour, après avis du médecin responsable de la prise en charge.

Si vous souhaitez l'intervention d'un coiffeur, l'équipe soignante vous transmettra toutes les informations utiles (tarifs, modalités de rendez-vous...)